

# Essonne

N° 403

# Journal



## District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 5)

Procès verbaux (p. 6 à 12)

**20  
19**

Le président François **THISSERANT** et le Comité Directeur du D.E.F 91 vous souhaitent une excellente nouvelle année.

★★

Qu'elle soit remplie de réussites, d'émotions, et de vœux réalisés, sous la houlette de la Coupe du Monde Féminine 2019 !

**DEF**  
DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Credits photos : Sports en Essonne / Colos Le Fouillier

Le Président François **THISSERANT**, son comité directeur, ainsi que les salariés et les bénévoles du district, vous souhaitent à toutes et à tous une excellente année 2019, Le président François **THISSERANT**, le Comité Directeur, les salariés et les bénévoles vous souhaitent une excellente nouvelle année, remplie de buts et de victoires sans modération !



## Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

\*\*\*\*\*

### Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en **cliquant ici** !

\*\*\*\*\*

### ORGANISEZ LES FINALES DES COUPES DE PARIS !

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF des différentes compétitions régionales.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements, sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Retrouvez toutes les informations nécessaire et le cahier des charges en **cliquant ici** !

\*\*\*\*\*

### FOOTCLUBS : CHANGEMENT DE MOT DE PASSE EN JANVIER

Les mots de passe Footclubs des utilisateurs ayant un accès à la F.M.I seront arrivés automatiquement à expiration le **31 décembre 2018**. Les utilisateurs des F.M.I. sont donc invités à modifier leur mot de passe à partir du 1er janvier 2019.

Deux possibilités pour changer son mot de passe :

1. Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>

En utilisant la rubrique « Mot de passe expiré ou oublié »

2. Via Footclubs ( <https://footclubs.fff.fr>)

En utilisant la fonctionnalité "Mot de passe oublié" sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l'application F.M.I. (ni sur tablette ni sur internet). Cette procédure sera à renouveler début JUILLET 2019. Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette information à vos utilisateurs.

\*\*\*\*\*

### OPÉRATION : 10.000 BALLONS

En partenariat avec le Conseil Régional, la Ligue de Paris Ile de France renouvelle l'opération 10.000 ballons pour les clubs, destinés aux écoles de football.

A cet effet, le DEF organise la distribution en janvier 2019. Une permanence se tiendra de 17h00 à 19h30 les mardis 15 - 22 et 29, les Jeudis 17 - 24 et 31.

**Aucun ballon ne sera remis sans le bon de dotation reçu par la ligue.**

*\*Les ballons non récupérés après ces dates seront retournés à la Ligue de Paris*

## COUPE DE FRANCE : 16es DE FINALE



Après leur victoire face à Angers, l'ES Viry-Châtillon de Mahamadou Sacko (Photo) recevra une autre équipe de L1, le SMCAEN, qui se trouve à la 16ème place du classement de L1, juste derrière... Angers !

Viry devra donc montrer encore plein de courage et de détermination pour espérer atteindre le palier des 8es, à l'instar de Germain NGOYI, défenseur Castelvirois, qui se faisait opérer le lendemain de la mâchoire, suite à un choc survenu à la 6ème minute des 32èmes face au Angers SCO. Bon rétablissement à lui !

Rendez-vous le **mercredi 23 à 18h30** au stade **Henri Longuet** pour ce nouveau choc de Coupe de France.



## FOOT ANIMATION, CRITERIUMS FÉMININS : ENGAGEMENT DE LA SECONDE PHASE !

Merci de nous faire un retour, via la boîte mail officiel de votre club, si vous souhaitez modifier vos engagements (ajout ou retrait d'équipe) pour cette seconde phase.

Sans retour de votre part, nous prendrons en compte les mêmes engagements que lors de la 1ère phase.

### Pour info :

- le tableau des engagements de la 1ère phase pour [le foot Animation](#)
- le tableau des engagements de la 1ère phase pour [les critères féminins](#)

\*\*\*\*\*

## MIGRATION DE LA MESSAGERIE @LPIFF.FR

### Rappel aux clubs essonniers

La migration de la messagerie @lpiff.fr, entamée le 21 novembre dernier devait être réalisée depuis le 18 décembre 2018.

De nombreux clubs essonniers ont effectué cette procédure de migration.

Si votre club ne l'a pas encore faite, merci de bien vouloir faire le nécessaire rapidement, car depuis le mardi 18 décembre 2018 au matin, c'est « l'aiguillage » de la messagerie @lpiff.fr qui est définitivement modifié. Depuis cette date la messagerie officielle est votre nouveau compte Google @lpiff.fr.

En cas de difficulté, se rapprocher de Mr E. BLAZEIX (correspondant informatique de la LPIFF)

\*\*\*\*\*

## FORMATION ÉDUCATEURS : Janvier et Février 2019

Pour rappel pour les mois de janvier et février 2019, il y a 7 modules :

- **CFF3 U17/19** : le lundi 28 et le mardi 30 janvier 2019
- **CFF1 U9** : le jeudi 31 janvier et vendredi 01 février 2019
- **Certification 1/2/3** : le mardi 05 février 2019
- **CFF1 U11** : le jeudi 07 et vendredi 08 février 2019
- **CFF3 U20+ Sénior** : le lundi 11 et le mardi 12 février 2019
- **CFF1 U11** : le lundi 25 et mardi 26 février 2019

## RÉUNION RÉFÉRENT PRÉVENTION SÉCURITÉ (R.P.S)

Élément obligatoire et indispensable dans la gestion d'un club, le Référent Prévention Sécurité (R.P.S.) doit savoir détecter les rencontres dites sensibles et réagir le jour J. C'est pour cela que la Commission Départementale d'Information et Formation et la Commission Départementale de Prévention Médiation et Éducation (C.D.P.M.E.) organisent une réunion obligatoire afin de former au mieux ces référents et assurer ainsi le bon déroulement des compétitions.

La formation aura lieu au **siège du District de l'Essonne de Football** (Institut G.VILLADIER).

Le Jeudi 24 janvier 2018 - 19h30

Inscriptions par mail à [secretariat@essonne.fff.fr](mailto:secretariat@essonne.fff.fr)

\*\*\*\*\*

## COUPE GAMBARDELLA : 32es DE FINALE !



Deux clubs essonniers sont toujours en lice pour les 32es de la Coupe Gambardella: CSC Breigny et FC Fleury 91.

Ils recevront tout deux des adversaires de prestige :

- Samedi 12 à 14h00 : **Bretigny** (R2) – Lyon (Nat.)
- Dimanche 13 à 14H30 : **Fleury** (Nat.) – PSG (Nat.)

«C'est très sympa de jouer ce qui se fait de mieux en jeune dans l'Hexagone » explique Didier Brillant, le manager de Brétigny. « On ne se fait pas d'illusion sur le niveau de l'équipe que l'on va affronter.»

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Statuts et Règlements
- Commission départementale des terrains et équipements

## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LEPRUNNEC, MOZGALA, RAMACKERS  
Excusée : Mme FORBIN  
CD : M. FORNARELLI

**PV du 08 Janvier 2019**

**La Commission d'Organisation et du Suivi des Compétitions présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019 aux clubs, à tous les dirigeants, arbitres et joueurs.**

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les

5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### FEUILLES DE MATCHES

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

La feuille de match informatisée devient obligatoire sur les rencontres du challenge +45 et sur les rencontres des critères U16F et Senior F à partir du samedi 24 novembre 2018 et dimanche 25 novembre 2018.

Les équipes devront effectuer lors des deux prochains week-ends les feuilles de rencontres en double. (Feuille de match informatisée et feuille de match papier).

### FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le **VENDREDI 12 HEURES** pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au **VENDREDI 12 HEURES**).

### DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

### Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagana.

A compter du mardi 28 août 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de l'Agglomération Cœur d'Essonne : les équipements sportifs seront fermés tous les jours fériés à savoir 01/11/18, 11/11/18, 24/11/18 au 06/01/19, 22/04/19, 01 et 08/05/19, 30/05/19, 10/06/19, 01/11/2019, 11/11/19

La Commission demande aux clubs concernés un courrier en cas de programmation de matchs sur ces dates-là.

#### Courrier de la Mairie de Savigny sur Orge

Travaux de rénovation du terrain synthétique pour une durée minimum de six semaines.

#### Courrier de la Mairie de Vert-le-Grand

A compter du 30 novembre et jusqu'à nouvel ordre le complexe Henri Boissière sera interdit d'utilisation.

#### Courrier de la Mairie de Paray-Vieille-Poste

A compter du samedi 8 décembre 2018, jusqu'au dimanche 13 janvier inclus 2019, le terrain Jean Bouin sera interdit d'utilisation.

### **FOOT FEMININ**

#### **Feuille de match non parvenue du 8 décembre 2018 – 1ère demande**

La Commission réclame la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 15 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :  
Ris Orangis / Sud Essonne \* U16F à 7 \* Poule B

#### **TI FMI du 22 décembre 2018 à jouer le 19 janvier 2019**

Vertois-Fontenay / Port. Saint Michel \* Senior F à 7 \* Poule A

#### **Match remis du 15 décembre 2018 à jouer le 2 mars 2019**

Sud Essonne / Bruyères Foot \* U16F à 7 \* Poule B

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### **TI 72 h du 23 décembre 2018 à jouer le 24 février 2019**

Aigle Fertoise / Verrières le Buisson \* D5/A

Matches remis à jouer le 24 février 2019

Savigny sur Orge / Dourdan \* D1

Linaz Monthléry / Boussy-Quincy \* D3/B

#### **Matches remis à jouer le 3 mars 2019**

Savigny sur Orge/ Fleury 91 \* D3/B

Aigle Fertoise / Plateau Saclay \* D5/A

#### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Evry / Ulis \* D1

Villabé / Saint Michel \* D4/B

**Accord de la Commission.**

#### **Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

Paray / Massy \* D3/A

**Accord de la Commission.**

#### **Match n° 20578117 du 25 novembre 2018**

Paray / Milly Gatinais \* D3/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 20 décembre 2018.

La Commission enregistre la décision : Match perdu par pénalité à Milly Gatinais (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Paray (3pts, 1 but).

#### **Match n° 20578635 du 2 décembre 2018**

Ris Orangis / Aigle Fertoise \* D5/A

Reprise du dossier.

La Commission enregistre le score du match : 5-1 (Rapport d'Aigle Fertoise).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 11 décembre et du 18 décembre 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité à Ris Orangis (-1 point, 0 but).

Amende règlementaire.

En cas de récidive au cours de la saison, Ris Orangis sera mise hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

#### **Match n° 20577989 du 2 décembre 2018**

Gif / Igny \* D2/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 20 décembre 2018.

La Commission enregistre la décision : Match perdu par pénalité à Gif (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Igny (3pts, 1 but).

#### **Match n° 20578262 du 13 janvier 2019**

Fleury 91 / Wissous\* D3/B

Courriel de Fleury 91 demandant le report de la rencontre.

En raison d'une rencontre de Coupe (Gambardella), la Commission reporte la rencontre au 24 février 2019.

#### **Match n° 20577729 du 27 mars 2019**

Soisy sur Seine / Brétigny \* D1

Courriel de Brétigny.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 24 février 2019.

### **COUPE DE L'ESSONNE CDM**

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

Corbreuse Sainte Mesme / Grigny US

**Accord de la Commission.**

### **CHAMPIONNAT CDM**

#### **Match n° 20579042 du 18 novembre 2018**

Saint Vrain / Sainte Geneviève ASL \* D2/A

Reprise du dossier.

La Commission fixe la rencontre le 3 mars 2019.

Le match se jouera au stade municipal de Saint Vrain.

### **CHAMPIONNAT U15**

#### **TI 72 h du 5 janvier 2019 à jouer le 19 janvier 2019**

Coudraysien / Brunoy \* D3/B

Pays Limours / Epinay Athlético \* D3/D

Plessis Pâté / Morangis \* D4/B

#### **TI 72 h du 5 janvier 2019 à jouer le 9 février 2019**

Aigle Fertoise / Vigneux \* D3/A

Villejust / Saclas Méréville \* D4/D

Sud Essonne / Etampes \* D4/E

#### **TI FMI du 5 janvier 2019 à jouer le 9 février 2019**

Révélation Fa / Arpajonnais \* D4/E

#### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Palaiseau / Epinay Athlético \* D3/D

Courcouronnes / Sainte Geneviève \* D4/A

**Accord de la Commission.**

## Demands de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Soisy sur Seine / Villabé \* D3/B  
Mennecy / Champcueil-Soisy \* D4/B  
Bruyères / Boissy sous Saint Yon / D4/C  
Villejust / Milly Gatinais \* D4/D  
Etampes / Sainte Geneviève \* D4/E  
**Accord de la Commission.**

## Demands de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs

Brunoy / VYC \* D1  
Epinay sur Orge / Tremplin Foot \* D2/B  
Athis Mons / SGSSP-Saintry \* D4/A  
Montgeron / Morsang sur Orge \* D4/D  
**Accord de la Commission, au vu des motifs invoqués.**

## Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Bondoufle / Epinay sur Orge \* D3/C du 05/01/2019 au 19/01/2019  
**Accord de la Commission, vu le motif invoqué.**

## Match n° 20573582 du 8 décembre 2018

**Evry / Villabé \* D3/B**  
Reprise du dossier.  
Rapport arbitre. Remerciements.  
La Commission enregistre le score du match : 2-1.  
Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 11 décembre et du 18 décembre 2018).  
La Commission dit match perdu par pénalité à Evry (-1 point, 0 but).  
Amende réglementaire.  
En cas de récidive au cours de la saison, Evry sera mise hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

## Match n° 20575262 du 5 janvier 2019

**Viry Chatillon / Igny \* D2/B**  
Courriel de Viry Chatillon demandant le report de la rencontre.  
Vu le motif invoqué (Coupe de France), la Commission reporte la rencontre au 19 janvier 2019.

## Match n° 20573751 du 12 janvier 2019

**Palaiseau / Epinay Athlético \* D3/D**  
Demande de Palaiseau via Footclubs de changement d'horaire et d'installation.  
Refus d'Epinay Athlético.  
La Commission maintient la rencontre le 12 janvier 2019 à 16 h.

## CHAMPIONNAT U17

## FMI NON PARVENUES DU 9 DECEMBRE 2018 D2/B

**Boussy-Quincy / Ulis**  
Reprise du dossier.  
Rapport du club recevant. Remerciements  
2ème et dernière demande  
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).  
La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

## **Morangis Chilly / Dourdan**

Reprise du dossier.  
Rapport du club recevant. Remerciements  
2ème et dernière demande  
La Commission demande la feuille de match au club recevant

pour sa réunion du 15 janvier 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).  
La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

## Demands de changement de terrain via Footclubs

Pays Limours / Vigneux \* D3/B  
Pays Limours / Plateau Saclay \* D4/A  
**Accord de la Commission.**

## Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Milly Gatinais / Sainte Geneviève \* D3/B du 13/01/2019 au 27/01/2019  
**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.**

## Match n° 20599264 du 13 janvier 2019

**Fleury 91 / Montgeron \* D3/C**  
Courriel de Fleury 91 demandant le report de la rencontre.  
En raison d'une rencontre de Coupe (Gambardella), la Commission reporte la rencontre au 27 janvier 2019.

## Match n° 20602161 du 13 janvier 2019

**Savigny sur Orge / Grigny FC \* D3/C**  
Demande de Savigny sur Orge via Footclubs d'inversion de match.  
En attente de réponse de Grigny FC.  
La rencontre est reportée à une date ultérieure.

## CHAMPIONNAT U19

## Matches remis à jouer le 3 février 2019

Savigny sur Orge / Epinay sur Orge \* D2/A  
Morsang / Trois Vallées \* D3/B  
Itteville-Vert / Pays Limours \* D3/Bb

## Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine / Etampes \* D1  
**Accord de la Commission.**

## Match n° 21046305 du 21 octobre 2018

**Itteville-Vert / Morsang sur Orge**  
Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 20 décembre 2018.  
Ladite Commission dit match perdu par pénalité à Itteville-Vert (-1 pt – 0 but) pour en attribuer le gain à Ollainville (3pts – 1 but).

## Match n° 20599173 du 13 janvier 2019

**Lissois / Brétigny \* D1**  
Demande de Brétigny via Footclubs de changement de date.  
La Commission ne peut donner son accord, vu le motif invoqué. (Coupe Gambardella - Brétigny / Lyon, le samedi 12 janvier 2019).

## Match n° 20599187 du 9 décembre 2018

**Draveil/ Evry \* D1**  
Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 20 décembre 2018.  
Ladite Commission dit match perdu par pénalité à Evry (-1 pt – 0 but) pour en attribuer le gain à Draveil (3pts – 0 but).



## **COUPE ESSONNE VETERANS**

### **Match n° 21166570 du 16 décembre 2018**

#### **Athis Mons/ Vigneux**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 20 décembre 2018.

Ladite Commission dit match perdu pour erreur administrative à Athis Mons, Vigneux qualifié pour le prochain tour.

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

Courcouronnes / Orsay Bures \* D2/A

**Accord de la Commission.**

### **+45 ANS**

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

Saint Michel / Brunoy \* Poule B

**Accord de la Commission.**

## Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOULFARD, S.AIME, J.FREDAL  
MC. PERRAUT, H.ELOULAMI  
CDFA : D.ROY  
CD : V. POLLET  
Excusés : R.DIAZ, C.VANDARD, M.BAKKOUCH

### PV du 07 Janvier 2019

#### U6-U7

CO ULIS : Pris note de l'engagement d'une équipe supplémentaire en U6 soit 4 et d'une équipe supplémentaire en U7 soit 4

#### U8-U9

AJ ETAMPES : Pris note que vos 2 équipes spécifiques deviennent 2 équipes mélangées

#### U10-U11

##### **Critérium classique**

US VERT LE G. : Erreur administrative, rectification faite, vous êtes dans la poule K

#### U12-U13

##### **Critérium classique**

SC EPINAY/ORGE : Réclamation amende, amende retirée

##### **Festival u13**

Clubs organisateurs n'ayant pas ramené les feuilles de résultats, de jongle et d'équipes

GR 6 : JUVISY AFE

GR 16 : FC LISSOIS

La commission leur demande pour sa réunion du 14/01/2019 de ramener ses feuilles sous peine d'être éliminé pour le tour suivant

### INFORMATIONS

#### Rappel

- Que ce soit en critérium, en challenge ou en festival les clubs sont priés de porter les renseignements manuscrits en noir
- En ce qui concerne les challenges et le festival les clubs ne doivent pas remplir les colonnes grisées qui sont réservées à la commission (ne pas faire les totaux)
- Les clubs n'ayant pas ramené leur enveloppe de résultats 1ère phase seront sanctionnés par une amende et match(s) perdu(s)
- Pour la 2ème phase les rectifications ont été faite (consulter le site)

[Amendes U10-U11 du 07-01-2019](#)

[Amendes U12-U13 du 07-01-2019](#)



## Commission départementale des terrains et équipements

Présents

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

**PV du 08 Janvier 2019**

**Ville de MÉRÉVILLE**

**Stade Jean BAUDON : NNI 913900101**

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 22 janvier 2019 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème, le plan de situation et le plan des vestiaires.

**Prochaine réunion le 15/01/2019 à 15h**